

Décision

Générale

colonial

Décision n° 221-117-1906 mettant une somme de 500 francs à la disposition du Commissaire de Police pour travaux de terrassements au Village indigène .

n° 221-117-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 juillet 1906

Numéro JO
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro
1 août 1906

TEXTE INTÉGRAL

une somme de 500 francs destinée à payer les travaux de terrassements entrepris au village indigène est mise à la disposition du Commissaire de police qui devra en justifier dans les formes ordinaires.